

**Statut:**

**Carte désignée sur carte:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué  
 P-En demande de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
 O- Ouvert sous conditions, C- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

**Substance extraite**

A) Argile	G) Craie	O) Sphérulite	U) Arène
B) Sable de silice	I) Incolmatin	P) Pierre concassée	X) Calcaire
C) Pierre d'argillite	J) Terre pure	R) Roches minérales	
D) Mica de silice	M) Moraine	S) Sable	
	N) Terre noire	T) Tourbe	

**Contrainte majeure**

Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel

Territoire urbain

Territoire soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel à la recherche et l'exploitation minière pour le pétrole (son permis)

Territoire où le droit de jalonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre

Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

Terres de catégorie II

Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**

Entente Pitagora

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

Nissinan de Besiamite, Essik, Mashveleish, Nutsakhuan

**Frontières**

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020 est de 18°19' avec une variation annuelle déclinatoire de 9,5".

Système de référence géographique North American 1983 Projection UTM (Universal Transverse Mercator) ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique  
6480000 E. Coordonnée UTM, Zone 20

**Echelle 1:50 000**

1000 0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

12D4	12D5	12D6
12D11	12D10	12D18
12D6	12D1	12D8

